AVIS DE COURSE

Sélective universitaire flotte collective 2023

LA ROCHELLE
2 et 3 décembre 2023

Les abréviations suivantes s'appliquent à l'Avis de Course et aux Instructions de Course :
J : Jury
AC : Avis de Course
AO : Autorité Organisatrice
RCV : Règles de Course à la Voile
IC : Instructions de Course
CC : Comité de Course
DT : Délégué Technique

Nom de la compétition : **COUPE ASUR**- Grade :**non gradé**
Dates complètes : le **02 et 03 décembre 2023**
Lieu : La Rochelle
Autorité Organisatrice (AO) : L'AO sera le comité départemental du sport universitaire de Charente-Maritime (CDSU 17) sous l'égide du Comité Régional du Sport-U de Poitiers (Ligue du sport universitaire de Nouvelle-Aquitaine). Les abréviations suivantes s'appliquent à l'Avis de Course et aux Instructions de Course :

I. REGLES

La régate sera régie par :
1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),
1.2 les règlements fédéraux,
1.3 *Les règlements de la FFSportU,*
1.5 Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC).
1.6 Les règles de classe « SURPRISE » ne s'appliqueront pas.
1.7 L'annexe « jugement semi-direct » s'appliquera.

II. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

III. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 L'épreuve sera courue sur des bateaux de type Surprise *(avec jeux de voile complet : spis symétriques, GV et foc) au nombre de 4 qui seront fournis par le comité d'organisation aux* ***équipages universitaires*** *inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire de Voile.* **8 équipages maximum**.

3.2 Équipage (barreur inclus) *: les équipages sont constitués de 4 à 5 équipiers plus un remplaçant éventuel, avec un poids max total de* ***350 kg.***

a) *La mixité est autorisée. Les équipages peuvent être constitués en sélection d'Associations Sportives, de ville, d'Académie ou de ligue après accord de la ligue FFSU concernée. Tous les participants doivent être inscrits dans une Association Sportive d'Établissement Universitaire de la même Académie et licenciés F.F.S.U.*

3.3 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
3.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

3.5 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le renvoyant par mail eric.muraz@univ-lr.fr ou secretariat.suapse@univ-lr.fr **avant le vendredi 24 novembre 2023**.
3.6 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
- *leur licence FFSportU 2023/2024*
- *Leur carte d'étudiant.*

(Nota : Il est à noter que la licence FFvoile compétition est fortement conseillée dans l'optique des championnats de France universitaires et pour le rachat de franchise.)

IV. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :
200 euros pour les équipages universitaires participants à la sélective sauf étudiants d'établissements en convention avec l'Université de la Rochelle.
(Comprenant la location du bateau, la participation à la régate et « l'apéritif-débriefing » de la journée de samedi).
*Une caution de **1500 euros** sera demandée aux équipages universitaires inscrits.*

V. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Avant le vendredi 24 novembre au secrétariat du SUAPSE.

Un briefing pour les équipages inscrits est prévu à 08h30 :

- 2ème étage de la Halle 1 gymnase de Bongraine (SUAPSE), avenue de la rotonde, 17440 AYTRE

ou

- au Club de La Rochelle Nautique aux minimes à La Rochelle.

La confirmation du lieu sera donnée ultérieurement.

Le programme prévisionnel est :

Date	Heures	Etapes
Samedi 2	8H30	Accueil – confirmation des inscriptions - Briefing
	10H00	Mise à disposition des bateaux ponton 47
	10H45	Premier signal d'avertissement
	16h45	Dernier signal d'avertissement
	17H00	Retour à terre, débriefing avec barreurs.
Dimanche 3	9H00	Accueil – Briefing Mise à disposition des bateaux ponton 47
	10H00	Premier signal d'avertissement
	16h30	Dernier signal d'avertissement
	17H30	Retour à terre, débriefing avec barreurs,
	17H45	Proclamation des résultats – Remise des prix.

5.2 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h30].

VI. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des Inscriptions le samedi 24 novembre.

VII. LES PARCOURS

7.1 les parcours seront de type construits (type aller/retour, arrivée sous le vent).

7.2 L'emplacement de la zone de course est située dans le pertuis charentais.

VIII. RÉPARTITION DE LA FLOTTE

IX. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.
9.2 Pour chaque équipage, la plus mauvaise course sera décomptée à l'issue de la compétition à condition que plus de 4 courses aient été validées.

X. SYSTEME DE PENALITES

10.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité **d'un tour**.
10.2 L'arbitrage se fera en semi-direct sur l'eau.

XI. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

XII. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

XIII. PRIX

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve.

XIV. . DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

XV. ASSURANCES

Les bateaux mis à disposition des équipages sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux skippers/euses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licenciée le **Rachat de franchise FFVoile**.
En cas de sinistre responsable, l'assurance licence du skipper/euses prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). Sans ce rachat de franchise, 900 euros resteront à votre charge. Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance de l'ASUR prendra le relais.

XVI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Éric Muraz SUAPSE de La Rochelle
06.60.64.95.65
eric.muraz@univ-lr.fr

Sélective Flotte collective universitaire La Rochelle .
2 et 3 décembre 2023

FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM de l'équipage : .....…….
Adresse : .....…….....
Tél : .....…… Fax : ..... Courriel
Nom et Prénom du Skipper : .....
Adresse : .....
Tél portable : .....Fax : ..... Courriel :
……..
(Un numéro de portable et un e-mail sont obligatoires)

a) COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

Composition de l'équipage						
	Nom	Prénom	N° licence FFV	N°licence FFSU	N° Isaf	Poids
Barreur						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
Equipier						
					Total	

Poids total maximum: **350 kg (voir décision en 9.2 sur avis de course)**
Droits d'inscription : **200 euros** à envoyer avant le **vendredi 24 novembre 2023** à l'ordre de : ASUR.
Caution d'inscription mise en place : non.
Caution de dommages : **1500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 16 décembre 2023)

Adresse : **ASUR- Gymnase Bongraine – Avenue de la rotonde - 17440 AYTRE**

Fait le : **Signature barreur ou barreuse :**